LIVRET D'ACCUEIL
du PATIENT

Antoine Lacassagne
CENTRE DE LUTTE CONTRE LE CANCER

unicancer

NICE

MOT DU DIRECTEUR

Madame, Monsieur,

Vous venez d'être admis(e) au Centre Antoine Lacassagne. L'ensemble du personnel se joint à moi pour vous souhaiter la bienvenue.

Ce livret d'accueil, préparé à votre intention, a été conçu pour faciliter votre séjour. Vous y trouverez des informations pratiques sur le fonctionnement de notre établissement, ainsi que l'ensemble des services qu'il propose, mais également nos engagements à votre égard et un rappel de vos droits et obligations.

Nos équipes médicales, soignantes et administratives sont à votre disposition et à votre écoute avec l'objectif permanent de maintenir la plus haute qualité de soins et de prise en charge.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez au Centre Antoine Lacassagne et vous souhaite, au nom de tout le personnel, le meilleur séjour possible.

Pr Emmanuel Barranger
Directeur Général

PRESENTATION DU CENTRE ANTOINE LACASSAGNE

FONDÉ EN 1961 ET SITUÉ À NICE, LE CENTRE ANTOINE LACASSAGNE FAIT PARTIE DES 18 CENTRES DE LUTTE CONTRE LE CANCER (CLCC) MEMBRES DU RÉSEAU UNICANCER.

Etablissement de santé de droit privé à but non lucratif et reconnu d'utilité publique (statut ESPIC - Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif), le Centre Antoine Lacassagne assure les missions suivantes de service public en cancérologie :

- Soins : prévention, dépistage, traitement et réinsertion
- Recherche : translationnelle, clinique
- Enseignement : universitaire et post-universitaire.

Le Centre Antoine Lacassagne, qui réunit 850 professionnels investis et créatifs, porte l'ambition pour tous de l'excellence et de l'innovation thérapeutique qui préfigure la médecine de demain (immunothérapie, protonthérapie, chirurgie mini-invasive…).

Notre établissement prend en charge tous les types de cancer et soigne une file active de plus de 6.200 patients par an.
Établissement de référence, le Centre Antoine Lacassagne propose toutes les modalités de prise en charge : chirurgie, radiothérapie et chimiothérapie et est également partie prenante dans le dépistage des cancers.

Il associe expertise des professionnels et spécialisation des plateaux techniques. Il offre ainsi des soins de qualité, favorise la transmission des savoirs et le progrès médical tout en affirmant ses valeurs d'humanisme, d'excellence et d'ouverture.

Fortement impliqué dans une démarche qualité, d'innovation organisationnelle et de pertinence des soins, Le Centre Antoine Lacassagne est également positionné en recours pour les hôpitaux et cliniques de la métropole niçoise, du département et de la région.

Au Centre Antoine Lacassagne, la prise en charge des patients s'effectue uniquement sur la base des tarifs de la Sécurité Sociale. Les dépassements d'honoraires et les consultations privées ne sont pas pratiqués dans l'établissement.

UNICANCER

Unique réseau hospitalier français dédié à 100 % à la lutte contre le cancer et seule fédération hospitalière nationale dédiée à la cancérologie, Unicancer réunit 18 Centres de lutte contre le cancer (CLCC), établissements de santé privés à but non lucratif, répartis sur 20 sites hospitaliers en France. Les CLCC prennent en charge plus de 540 000 patients par an (en court-séjour, HAD et actes externes).
Unicancer est aussi le premier promoteur académique d'essais cliniques, en oncologie, à l'échelle européenne.

Reconnu comme leader de la recherche en France, le réseau Unicancer bénéficie d'une réputation mondiale avec la production d'un tiers des publications internationales en oncologie (source : étude bibliométrique/ Thomson Reuters).

Les CLCC s'engagent auprès du patient : ils ont tous signé une charte de 6 engagements, communs et indissociables, partagés par tous les Centres de Lutte contre le cancer.

Charte d'engagements des Centres de lutte contre le cancer

Vous êtes pris en charge au Centre de lutte contre le cancer
Centre Antoine Lacassagne, membre d'Unicancer

NOUS NOUS ENGAGEONS À :

1. Vous proposer le meilleur traitement possible, adapté à votre cancer, à la pointe des connaissances médicales, des progrès de la recherche et des technologies.
2. Vous informer de façon claire, vous écouter et vous associer aux décisions vous concernant.
3. Vous accompagner dans la coordination des soins qui vous seront prodigués au sein de notre hôpital comme en dehors.
4. Vous aider, ainsi que votre entourage, à maintenir la meilleure qualité de vie possible pendant votre hospitalisation comme à votre domicile.
5. Favoriser les actions de prévention et de dépistage pour réduire vos risques de cancer ou les diagnostiquer au plus tôt.
6. Vous garantir un accès à l'ensemble des soins quelles que soient vos ressources financières et sans dépassement d'honoraires.

Pr Emmanuel Barranger,
directeur du Centre Antoine Lacassagne

Pr Patrice Viens, président d'Unicancer

Unis contre le cancer

Unique réseau hospitalier français dédié à 100% à la lutte contre le cancer, Unicancer et les Centres de lutte contre le cancer s'engagent continuellement dans une quête d'excellence en matière de soins, de recherche et d'enseignement supérieur.

En savoir plus sur nos engagements :

www.centreantoinelacassagne.org
www.unicancer.fr

LE CENTRE EN QUELQUES CHIFFRES

- 883 professionnels dont 113 praticiens et 24 internes
- plus de 62.000 consultations médicales
- plus de 35.000 séances de radiothérapie
- plus de 18.000 séances de chimiothérapies

CAPACITÉ D'ACCUEIL
- 192 lits et places

RECHERCHE CLINIQUE
- 847 patients inclus dans les essais

CERTIFICATIONS & ACREDITATIONS

En 2016, le Centre Antoine Lacassagne, pour la 4ème fois consécutive, a été certifié par la Haute Autorité de Santé au plus haut niveau de qualité, en catégorie A, sans réserve ni recommandation.

Prochaine certification en 2023.

Le Centre de Ressources Biologiques du Centre Antoine Lacassagne est certifié NF 96-900 et la Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation est certifiée ISO 9001-V 2015. Les laboratoires du Centre sont également accrédités COFRAC.

ACCEDER AU CENTRE ANTOINE LACASSAGNE

SITE EST • BATIMENTS A ET B

33 avenue de Valombrose 06189 NICE Cedex 2
Standard 04 92 03 10 00
www.centreantoinelacassagne.org

L'entrée du Centre Antoine Lacassagne est située au rez-de-chaussée du Bâtiment A. Les bâtiments A et B sont reliés par un tunnel, le Camin dei Art.

• STATIONNEMENT

Le stationnement autour du Centre est très difficile.
Les parkings situés à proximité sont :

- Parking Valombrose, 27 avenue Valombrose. Plus d'informations sur :
  http://niceazurparking.fr/
- Parking Cité Saint François, 10 boulevard Pasteur. Plus d'informations sur :
  http://cite-saint-francois.fr/services/parking-de-la-cite-2/
- Parking Nice CHR Pasteur 2, 30 avenue de la Voix Romaine. Plus d'informations sur :
  https://www.effia.com/parking/parking-nice-chr-pasteur-2-effia

En cas de stationnement gênant, la Direction peut être amenée à faire enlever les véhicules en infraction.

• VENIR AU CENTRE EN VOITURE

Vous venez par l'autoroute A8, prenez la sortie Nice Est et suivez la direction de l'Hôpital Pasteur. Vous venez de la voie rapide, prenez la sortie Nice Cimiez.

• VENIR AU CENTRE EN BUS ET EN TRAMWAY

L'accès piétons au Centre est en pente et par escaliers
Bus lignes : 8, 18, 35, 40 et 5
Tram ligne 1 : Terminus à Pasteur
Plus d'informations sur : www.lignesdazur.com

• PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

L'accès pour les ambulances se fait par la cour intérieure du Centre. Pour les particuliers, adressez-vous au Poste de Sécurité à côté de l'entrée du bâtiment A.

• TRANSPORTS MÉDICALISÉS

C'est votre médecin qui, en fonction de votre état de santé et de votre degré d'autonomie, procédera éventuellement à une prescription médicale pour un transport adapté.
En savoir plus sur le site de la CPAM : www.ameli.fr /espace Assurés, puis « Remboursements, prestations et aides »

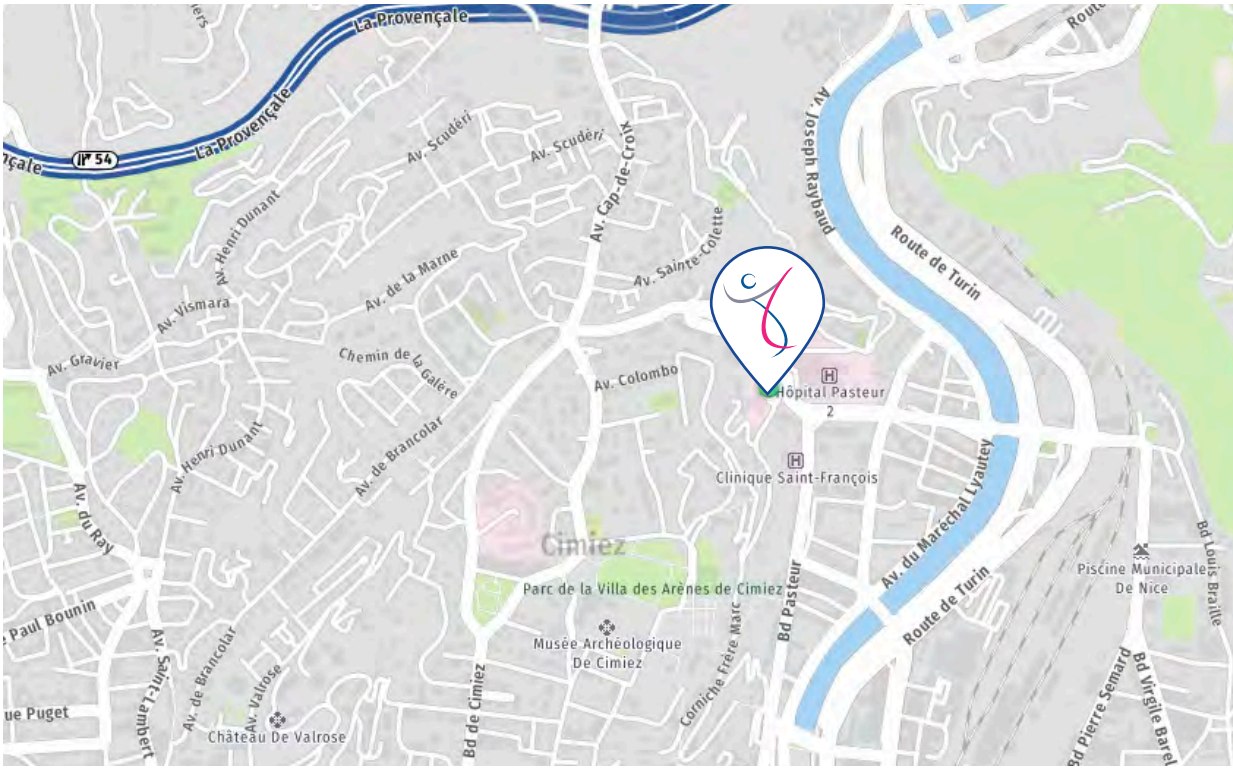

MAISON D'ACCUEIL HOSPITALIERE " LA CONSOLATA "

291 avenue de Fabron 06200 Nice
T. 04 93 83 78 12 consolata@nice.unicancer.fr
Bus ligne : 61
Plus d'informations sur : www.lignesdazur.com

Le Centre Antoine Lacassagne dispose de sa propre structure d'hébergement, « La Consolata » située à proximité de l'Institut Méditerranéen de ProtonThérapie permettant d'accueillir les patients et leurs accompagnants.
En 2018, l'Agence Régionale de Santé PACA a labellisé « La Consolata » dans son répertoire régional des Maisons d'Accueil Hospitalières. L'objectif de ces Maisons d'Accueil est non seulement d'accueillir les patients qui n'ont pas besoin d'être hospitalisés mais également d'offrir une solution d'hébergement aux accompagnants des patients lorsqu'ils sont éloignés de leur domicile.

La Consolata en détail
18 chambres dont :
- 4 chambres « famille » 3 couchages (dont 1 chambre PMR)
- 14 chambres doubles

Soit une capacité d'accueil pour 18 patients et 22 accompagnants.

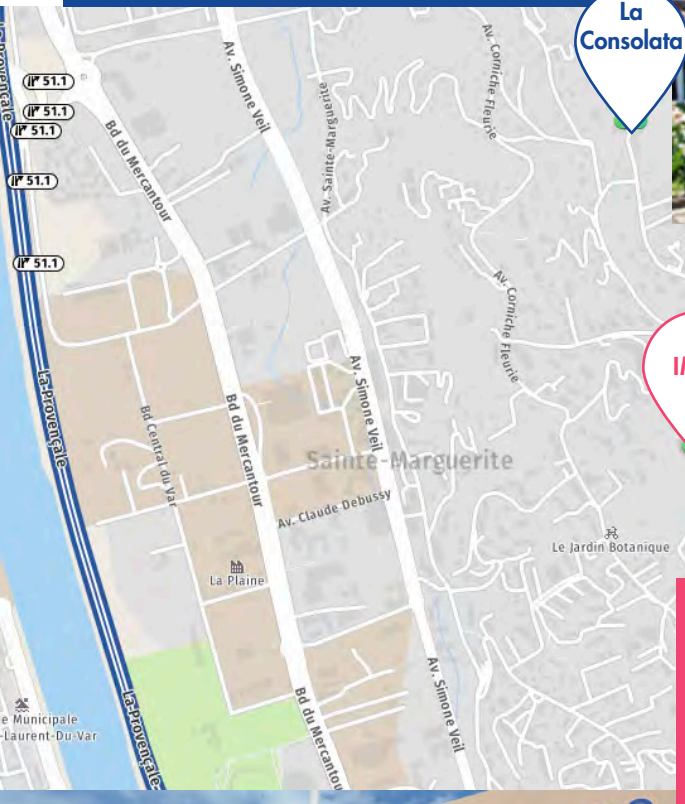

SITE OUEST • INSTITUT MEDITERRANEEN DE PROTONTHERAPIE (IMPT)

227 avenue de la Lanterne 06200 Nice
T. 04 92 03 10 84
www.protontherapie.fr
Ce bâtiment abrite l'Institut Méditerranéen de ProtonThérapie (IMPT) (Cyclotron biomédical Medicyc et le Proteus® One) ainsi que le CyberKnife®.
Bus lignes : 61,50 et 51
Plus d'informations sur : www.lignesdazur.com

S'ORIENTER DANS LES BATIMENTS

BÂTIMENT B

Radiothérapie, Irathérapie, Curiethérapie, Comptabilité patient, Hospitalisation Complète, Unité de Soins Continus en Hématologie, Centre de Ressources Biologiques, Laboratoires, Salon des Familles, Espace de recueillement, Hôpital de Jour DISSPO.

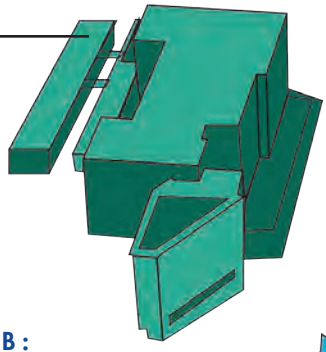

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE LA FACE ET DU COU (IUFC)

Consultations, Soins Externes, Explorations Fonctionnelles, Unité de Chirurgie Ambulatoire, Unité de Surveillance Continue, Unités d'hospitalisation de Chirurgie, Pharmacie à Usage Intérieur

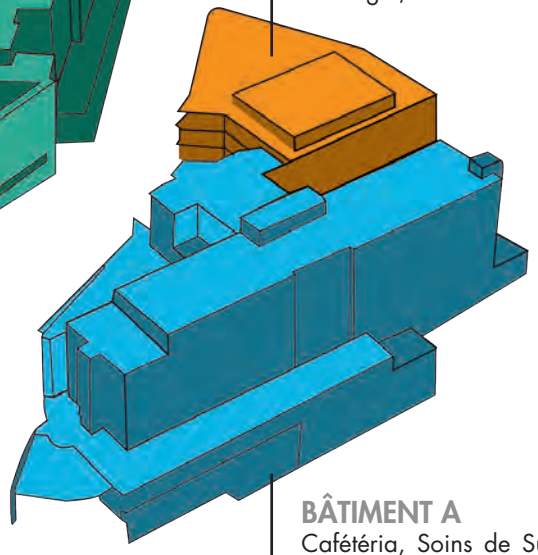

Bâtiment A et Bâtiment B :
33, avenue de Valombrose,
06189 Nice Cedex 2

L'entrée du Centre Antoine Lacassagne est située au niveau du bâtiment A. Les 2 bâtiments sont reliés par un tunnel.

BÂTIMENT A

Cafétéria, Soins de Support, Consultations, Soins Externes, Espace Rencontres et Information (ERI®), Médecine Nucléaire, Radiologie, Institut Universitaire du Sein et de Cancérologie Gynécologique, Hôpital de Jour (chimiothérapie, CRC), Chirurgie, Unité de Chirurgie Ambulatoire, Unité de Phase Précoce, Unité "Hors les murs".

INSTITUT MÉDITERRANÉEN DE PROTONTHÉRAPIE (IMPT)

ProtonThérapie basse et haute énergie (Cyclotron Medicyc et Proteus® One) et CyberKnife®

Site OUEST, Bâtiment C
227, Avenue de la Lanterne,
06200 Nice

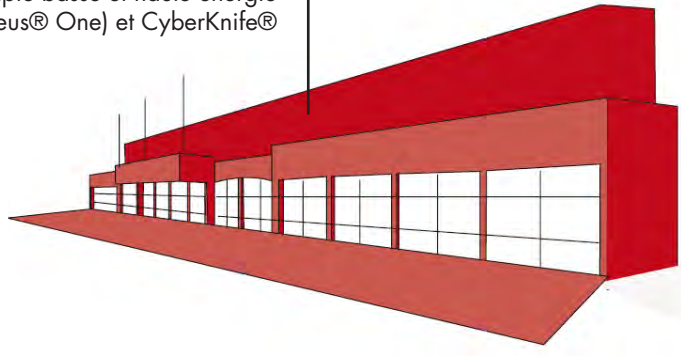

NUMEROS UTILES

STANDARD 04 92 03 10 00 24h/24 & 7 jours/7

POUR UN RENDEZ-VOUS

Consultations externes 04 92 03 11 00 / 11 03
Le Centre Antoine Lacassagne a lancé la prise de rendez-vous en ligne pour certains rendez-vous sur centreantoinelacassagne.org ou sur doctolib.fr

Institut Universitaire du Sein et de Cancérologie Gynécologique 04 92 03 11 11
Consultations externes

Institut Universitaire de la Face et du Cou (ORL)
04 92 03 17 05/17 11

Radiologie 04 92 03 11 79
Rendez-vous pour un examen
(échographie, scanner, IRM)

Médecine Nucléaire 04 92 03 11 46
Rendez-vous pour un examen
(scintigraphie, petscan)

Radiothérapie
Site Est 04 92 03 16 65
Site Ouest - Institut Méditerranéen de ProtonThérapie
04 92 03 10 84

Service Social 04 92 03 12 46

Espace Rencontres et Information 04 92 03 14 61

POUR UNE HOSPITALISATION

Bâtiment A

- Hospitalisation de chirurgie Sénologie-Gynécologie (2ème étage)
  04 92 03 12 03
- Hôpital de Jour - Chimiothérapie (3ème étage)
  04 92 03 13 58 / 11 25
- Hôpital de Jour - Centre de Recherche Clinique (3ème étage)
  04 92 03 13 19
- Unité de Phases Précoces (3ème étage)
  04 92 03 13 15
- Hospitalisation de Semaine Chirurgie (4ème étage)
  04 92 03 14 13

Bâtiment B

- Hospitalisation Conventionnelle de Médecine et Irathérapie (3ème étage)
  04 92 03 13 95
- Hospitalisation Conventionnelle de Médecine et HDS (4ème étage)
  04 92 03 13 24
- Hôpital de Jour DISSPO (4ème étage)
  04 92 03 15 96
- Hospitalisation Conventionnelle de Médecine (5ème étage)
  04 92 03 14 95 / 14 91
- Hôpital de Soins Continus en Hématologie (5ème étage)
  04 92 03 14 95

IUFC

- Hospitalisation Ambulatoire de Chirurgie ORL (2ème étage)
  04 92 03 17 37
- Unité de Surveillance Continue (3ème étage)
  04 92 03 17 35 / 17 34
- Hospitalisation Conventionnelle de Chirurgie ORL (4ème étage)
  04 92 03 17 45

ETRE SOIGNÉ AU CENTRE ANTOINE LACASSAGNE

ORGANISATION MÉDICALE ET SOIGNANTE

Des professionnels interviennent à tous les niveaux de votre prise en charge (personnel médical, soignant, médico-technique, administratif…). Tous sont soumis au secret professionnel en ce qui concerne votre santé, votre vie privée et professionnelle. Le Centre Antoine Lacassagne est structuré en départements :

- Département d'Oncologie Médicale
- Département de Radiothérapie
- Département de Chirurgie Sénologique, Onco-gynécologique et Reconstructrice.
- Département de Chirurgie Oncologique cervico-faciale (IUFC)
- Département d'Anesthésie - Réanimation
- Département d'Imagerie
- Département Interdisciplinaire des Soins de Supports (DISSPO)
- Département des Laboratoires
- Département Pharmacie à Usage Intérieur
- Département de la Recherche et de l'Innovation
- Département d'Epidémiologie, de Biostatistique et des Données de Santé (DEBDS)

LES PROFESSIONNELS DU CENTRE QUE VOUS SEREZ AMENÉ À RENCONTRER LORS DE VOTRE SÉJOUR

Le médecin référent et les autres spécialistes

Le médecin du Centre, à qui vous avez été adressé pour la prise en charge de votre traitement, sera votre médecin référent au Centre. Il vous donnera toutes les informations utiles sur votre maladie, les bilans complémentaires nécessaires ainsi que les différentes possibilités thérapeutiques. C'est lui qui présentera votre dossier à la Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP), collège de spécialistes, qui va proposer pour votre cas particulier la meilleure stratégie thérapeutique possible. Vous serez amené à être vu par d'autres médecins (anesthésistes, radiologues…) qui agissent dans le cadre de la coordination de votre prise en charge diagnostique ou thérapeutique.

Les soignants

Sous la responsabilité de la Direction des Soins, le cadre de santé et son équipe (infirmier, aide-soignant, manipulateur) sont responsables de vos soins pendant votre traitement. Ce personnel est formé aux prises en charge spécifiques liées aux traitements des pathologies cancéreuses. Ils sont à votre disposition pour répondre à vos questions, mais aussi pour jouer le rôle d'intermédiaire entre vous et l'équipe médicale.

Les internes

Ils sont présents au Centre et exercent sous la responsabilité du médecin senior.

Les assistantes médicales

Elles sont en charge du secrétariat médical de votre médecin référent. Elles vont mettre en place la coordination de votre parcours de soins et la mise à jour de votre dossier médical.

Les personnels administratifs, médicotechniques, techniques, logistiques et hôteliers

Ils participent à une organisation de qualité de votre séjour.

Les stagiaires

Le Centre forme des étudiants. Des stagiaires seront amenés à prendre en charge une partie de vos soins, nous vous remercions de l'accueil que vous leur réserverez.

Le port du badge est obligatoire pour le personnel du Centre afin de vous permettre d'identifier facilement votre interlocuteur

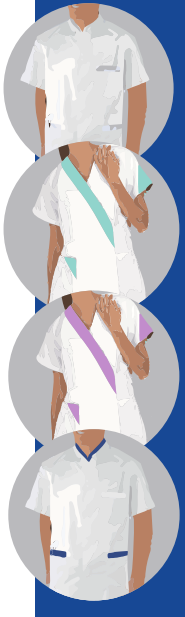

- Tenue blanche avec parements Couleur SABLE : CADRE DE SANTE
- Tenue blanche avec parements Couleur TURQUOISE : INFIRMIER(E), MANIPULATEUR RADIO, KINESITHERAPEUTE, DIETETICIENNE
- Tenue blanche avec parements Couleur PARME : AIDE-SOIGNANT(E)
- Tenue blanche avec parements Couleur BLEU MARINE : BRANCARDIER

- Le personnel BIOMEDICAL porte un polo BLEU MARINE
- Le personnel TECHNIQUE porte un polo BLEU
- Le personnel MAGASIN porte un polo NOIR

L'ANNONCE DU DIAGNOSTIC

Le dispositif d'annonce prévoit des temps de discussion et d'explication sur la maladie et les traitements afin de vous apporter une information adaptée, progressive et respectueuse. L'annonce du diagnostic est faite par votre médecin référent qui vous informera sur votre maladie et sur les alternatives thérapeutiques.
Après cette consultation, votre dossier sera soumis à la Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) composée de spécialistes, en vue de vous proposer la prise en charge thérapeutique la mieux adaptée pour votre cas particulier. Cette stratégie vous sera alors présentée et expliquée par votre médecin référent au cours d'une nouvelle consultation.

Votre **Programme Personnalisé de Soins** qui intègre les traitements et la période de suivi vous sera remis à ce moment-là. Votre médecin traitant en sera informé par courrier.

La consultation d'annonce infirmière
C'est une consultation, d'information et de coordination, nécessaire à votre prise en charge, assurée par une Infirmière diplômée d'état experte. Lors de cette Consultation, l'infirmière prend le temps de vous expliquer ou de reformuler, avec vous, ce que votre médecin référent au Centre vous a dit. Elle vous explique VOTRE protocole de traitement, chirurgical ou médical, les éventuelles complications ou effets indésirables pouvant survenir, et les moyens de les prévenir. Elle revoit avec vous et vous explique les différents rendez-vous qui vous sont donnés et vous remet votre « Plan Personnalisé de Soins » (PPS).

Elle vous donne des informations pratiques, personnalisées et vous renseigne sur les spécificités du Centre. Elle vous remet également un ensemble de documents (livrets d'information, annuaire téléphonique, conseils éducatifs…) qui résume les informations données lors de votre entretien. En fonction de vos besoins, elle pourra vous orienter, ainsi que vos aidants familiaux, vers les professionnels du DISSPO (Département Interdisciplinaire des Soins de Supports pour les Patients en Oncologie) qui vous apporteront une aide au niveau social, psychologique, nutritionnel,…

N'hésitez pas à lui poser toutes les questions que vous jugez utiles.

LES TRAITEMENTS

Le Centre Antoine Lacassagne est organisé pour la prise en charge de tous les cancers de l'adulte.
Le Département d'Oncologie Médicale (chimiothérapies) prend en charge tous les types de cancers et l'activité des Départements de Chirurgie est axée sur les cancers du sein, gynécologiques, ORL et cervico faciaux.

Pour les autres cancers, la prise en charge est coordonnée avec les équipes du CHU de Nice en application du projet médical commun de cancérologie.
En sa qualité de service public de Radiothérapie et de Médecine Nucléaire, le Centre traite toutes les localisations cancéreuses de l'adulte et de l'enfant.

LES SOINS DE SUPPORT

Les soins de support sont des soins complémentaires aux traitements du cancer qui permettent de vous apporter un soutien et un accompagnement tout au long de votre prise en charge et parfois après la fin des traitements. Ils sont regroupés au sein du DISSPO (Département Interdisciplinaire des Soins de Support pour les Patients en Oncologie) :

- Algologie (douleur)
- Nutrition et Diététique
- Onco-psychologie
- Socio-esthétique
- Sophrologie
- Dermographie
- Kinésithérapie
- Service Social
- Consultation d'Annonce
- Onco-sexologie
- Bénévoles d'accompagnement

L'équipe de professionnels du DISSPO est à votre disposition.
N'hésitez pas à les contacter au 04 92 03 15 46

LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR, UNE DES PRIORITÉS DU CENTRE

Le personnel soignant est fortement sensibilisé à ce problème et l'évaluation de la douleur est systématique dans toutes les unités de soins.

Cette évaluation est le premier maillon indispensable à la mise en route et au suivi du traitement de la douleur. Un C.L.U.D. (Comité de Lutte Contre la Douleur) organise la prise en charge de la douleur au sein du Centre Antoine Lacassagne. Notre objectif est de réduire au maximum toutes formes de douleurs induites par la maladie, les traitements ou les soins.

Des consultations auprès des médecins spécialistes de la douleur (algologue) sont organisées.

LE C.L.A.N.

Le « Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition » a pour vocation de participer par ses avis ou propositions à l'amélioration de la prise en charge nutritionnelle des patients et à la qualité de l'ensemble de la prestation alimentaire.

LE SERVICE SOCIAL

Les assistantes sociales du Centre peuvent vous informer et vous accompagner face aux difficultés liées à votre maladie (accès aux droits sociaux, difficultés financières et/ou familiales, préparation du retour à domicile après une hospitalisation, reprise de l'activité professionnelle ...).

Vous pouvez demander à les rencontrer soit par l'intermédiaire de l'équipe soignante, soit en vous adressant directement au Secrétariat du Service Social au 04 92 03 12 46.

ESPACE DE RENCONTRES ET D'INFORMATION (ERI®)

Une accompagnatrice en santé vous reçoit dans un espace neutre, hors des services de soins et propose de partager un temps d'échange au sein d'un espace convivial, en toute confidentialité. C'est une professionnelle non soignante, formée à l'écoute et de manière continue aux différents aspects de la pathologie du cancer.

Vous avez la possibilité d'aborder les sujets qui vous préoccupent et les questions générales que la maladie suscite. Il est possible de revenir, avec l'aide de l'accompagnatrice en santé, sur des informations générales ou mots de vocabulaires nécessitant un éclaircissement. L'accompagnatrice en santé peut également vous orienter vers les professionnels compétents et les associations d'aide aux malades.
Des supports d'information grand public validés scientifiquement et un accès internet sont disponibles gratuitement ou consultables sur place. Vous pourrez trouver des renseignements sur différents types de cancers, leur prévention, leur dépistage, leurs traitements mais également sur les aspects sociaux que la maladie peut engendrer.

HORAIRES D'OUVERTURE
L'ERI® se situe au RDC,
à l'entrée principale du bâtiment A.
Lundi, mardi et mercredi de 8h45 à 12h15
Jeudi 8h45 – 12h15 / 13h15 – 16h45
Tel +33 (0)4 92 03 14 61
eri@nice.unicancer.fr

Le premier ERI® a été créé en mars 2001. Désormais, ce sont 35 ERI qui ont été labellisés dans des Centres de Lutte Contre le Cancer ou dans des établissements de soins publics ou privés. Cette initiative a pu voir le jour grâce à un partenariat original entre la Ligue Nationale contre le cancer, Sanofi et l'Institut Gustave Roussy. ***L'ERI® du Centre Antoine Lacassagne est à ce jour le seul ERI® des Alpes-Maritimes.***

LA RECHERCHE ET LES ESSAIS CLINIQUES

Durant votre traitement au Centre Antoine Lacassagne, il pourra vous être proposé de participer à la Recherche Biomédicale (RBM).

Le fait d'avoir la possibilité de participer à un essai pourra vous permettre de :

- bénéficier plus tôt de nouveaux traitements,
- profiter d'un suivi médical poussé,
- participer à l'élaboration d'un traitement dont vous-même ou l'un de vos proches pourrait bénéficier un jour.

Avant de participer à une RBM, une information complète vous sera fournie par le médecin du Centre qui vous suit. Vous pourrez poser toutes les questions nécessaires et disposerez d'un temps de réflexion. Vous êtes libre de refuser de participer à l'essai ou d'interrompre votre participation en cours d'essai, quelle que soit la raison, sans avoir à vous justifier et sans que cela ne porte préjudice au dévouement de votre médecin et de l'équipe soignante. Votre accord écrit sera sollicité.

VOTRE SEJOUR AU CENTRE

LES MODALITÉS D'ADMISSION

Les formalités administratives pour l'admission sont réalisées par l'équipe de la Réception (bureaux d'accueil situé au rez-de-chaussée du Bâtiment A), qui a la compétence nécessaire pour faciliter vos démarches. Pour les pathologies ORL, l'admission se fait à l'Institut Universitaire de la Face et du Cou (bureaux d'accueil situé au rez-de-chaussée de l'IUFC)

HEURES D'OUVERTURE DE LA RÉCEPTION

La réception est ouverte du lundi au vendredi de 7h45 à 18h. En dehors de ces jours et de ces horaires, vous devrez vous adresser au PC Sécurité à l'entrée de la Cour du Bâtiment A. Si vous entrez le dimanche, l'entrée administrative devra être effectuée le lundi matin.

À chaque venue au Centre, pensez à signaler à la Réception tout changement vous concernant : nom, adresse, numéro de téléphone, adresse mail, médecin traitant…

LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS OBLIGATOIRES

- Pièce d'identité officielle (carte d'identité, passeport, titre de séjour)
- Carte vitale et attestation d'ouverture de droits
- Notification d'Affection Longue Durée (ALD)
- Carte de mutuelle en cours de validité ou attestation CMU-C
- Bon de prise en charge de la mutuelle pour les séjours en hospitalisation afin de savoir si la chambre seule, le ticket modérateur, le forfait journalier sont pris en charge par la mutuelle.

L'IDENTITOVIGILANCE, C'est l'affaire de tous !
Les règles d'or :

- Toute entrée administrative nécessite la présentation d'une pièce d'identité officielle.
- Le contrôle de l'identité constitue le 1er acte de prise en charge.
- Le port du bracelet durant la totalité du séjour constitue un outil fondamental de la sécurisation de l'identification du patient.

+

= **Dossier médical**

1 erreur d'identité ou **1 erreur de carte vitale** = **Risque médical**

RELATIONS AVEC LE MÉDECIN TRAITANT

Il convient de préciser les noms et adresses des médecins correspondants auxquels nous pourrons adresser des informations vous concernant. Parmi ces médecins, il est important de bien indiquer lequel est votre médecin traitant désigné à la Sécurité Sociale.
Prise en charge à 100%
C'est le médecin traitant que vous avez désigné qui établit la demande de 100% aujourd'hui appelé «protocole de soin» (Affection Longue Durée ou ALD) en cas de diagnostic confirmé de la maladie.
Dès réception de votre notification de prise en charge à 100%, veuillez en fournir une copie au service Réception pour la facturation aux organismes concernés.

FRAIS DE SÉJOUR

Si vous êtes assuré social, 80% des frais de séjour sont pris en charge par le régime de protection sociale, les 20% restants (ticket modérateur) sont à votre charge ou à celle de votre mutuelle.
Si vous n'êtes pas assuré social :
- Pour les patients 100% payants, un devis vous sera adressé et vous devrez vous acquitter de l'intégralité des frais de séjour le jour de votre admission en hospitalisation.
- Pour les patients ayant une assurance privée, vous devrez fournir une prise en charge (PEC) et un chèque de caution

FORFAIT JOURNALIER

Le forfait journalier s'ajoute aux frais de séjour. D'un montant de 20€, il est à votre charge ou à celle de votre mutuelle si votre contrat le prévoit.
Il est dû même si vous bénéficiez du 100%. Vous pouvez le régler sur place le jour de votre sortie ou la facture vous sera adressée par courrier.
Le forfait journalier peut être pris en charge dans le cadre d'une notification de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ou dans le cadre du Volet article 115 (régime Alsace-Lorraine).

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Pièces à présenter permettant l'ouverture de vos droits sociaux

- Formulaire de convention internationale
- migrant de passage (S2)
- migrant permanent (AME)

Il vous sera demandé le versement d'un acompte si vous n'êtes pas assuré social, si vous ne résidez pas sur le territoire français et pour toute autre prestation non couverte par les organismes sociaux. Le service social du Centre pourra intervenir pour faciliter la prise en charge des personnes les plus démunies.

AUCUN DÉPASSEMENT D'HONORAIRES

Par son statut de Centre de Lutte contre le Cancer, le Centre Antoine Lacassagne assure des missions de service public et garantit une prise en charge au tarif de secteur forfait sans dépassement d'honoraires.

LES CHAMBRES

L'établissement propose des chambres à 1 ou 2 lits. Toutes les chambres de l'établissement sont climatisées. La qualité de l'air est surveillée, les fenêtres doivent être tenues obligatoirement fermées.

Chambre particulière

L'attribution d'une chambre particulière se traduit par un supplément journalier de 50€ et de 55€ pour l'Unité Protégée. Il faut en faire la demande auprès de l'assistante médicale de votre médecin référent au Centre. Ces chambres sont attribuées sous réserve de disponibilité.

N'OUBLIEZ PAS D'APPORTER

LES DOCUMENTS MÉDICAUX

- **Radiographies et résultats d'examens médicaux récents** (mammographie, IRM, scanner, analyses de laboratoire…)

- **Ordonnances et traitements médicamenteux**

Si vous suivez actuellement un traitement, pensez à apporter votre dernière ordonnance ainsi que vos médicaments dans leur emballage d'origine qui devront être confiés à l'infirmerie du service. Pendant votre hospitalisation des médicaments génériques ou biosimilaires pourront vous être prescrits. Votre traitement personnel vous sera restitué lors de votre sortie. Il est important de prendre exclusivement les médicaments prescrits par le médecin du Centre qui peut être amené à modifier ou arrêter certains médicaments.

VOS AFFAIRES PERSONNELLES

Linge de nuit

- Chemise de nuit ou pyjama ouvert pour faciliter les pansements ou perfusions
- Robe de chambre, pantoufles qui tiennent aux pieds pour éviter les risques de chute.

Le linge personnel n'est pas entretenu. Une tenue correcte est demandée pour vos déplacements dans les couloirs.

Linge de toilette

Serviettes de toilette, gants de toilette,…

Nécessaire de toilette

Savon, shampoing, dentifrice, brosse à dents, nécessaire de rasage, brosse, peigne, sèche-cheveux…

→ Des nécessaires de toilette sont disponibles à la vente à la cafétéria, rez-de-chaussée du bâtiment A.

Prothèses auditives et dentaires

Utilisez leur étui et rangez-les, en particulier avant votre départ pour le bloc opératoire ou les examens. Des boîtes adaptées peuvent vous être fournies par l'équipe soignante.

En cas de perte ou de dégradation, la responsabilité du Centre ne saurait être engagée si ces recommandations ne sont pas respectées.

PENSEZ À ENLEVER

- Bijoux
- Piercing
- Faux-ongles
- Vernis à ongle…

N'APPORTEZ PAS D'OBJETS DE VALEUR

Durant votre séjour, vous serez amené à vous absenter de votre chambre pour des examens, pour des actes médicaux, et durant ces absences vos objets personnels resteront sans surveillance. Aussi, il vous est déconseillé d'apporter des objets de valeur.
Munissez-vous uniquement de l'indispensable (argent, carte de crédit, clefs d'appartement, documents d'identité), que nous vous conseillons de déposer, après inventaire, au coffre de l'établissement de 9h à 12h et de 14h à 17h les jours ouvrables du lundi au vendredi.
Les retraits se font les mêmes jours et aux mêmes horaires. **Depuis 2019, des coffres individuels sont progressivement installés dans les chambres.**
Renseignez-vous auprès du personnel qui vous accueille dans le service d'hospitalisation et qui peut vous accompagner.

Le Centre Antoine Lacassagne ne peut être tenu responsable que des valeurs et objets reçus en dépôt conformément aux recommandations indiquées ci-dessus.

LES RÈGLES DE VIE

Salon des familles
Un espace-salon est mis à votre disposition pour accueillir vos proches dans un lieu que l'on a voulu confortable et convivial : station multimédia, télévision, jeux pour les enfants, etc. Il est situé au 2ème étage du bâtiment B.

Animaux
Ils sont interdits dans l'ensemble de l'enceinte de l'établissement.

Boissons alcoolisées et substances toxiques
Il est interdit d'apporter des boissons alcoolisées ou substances toxiques dans l'établissement.

Bruit / Téléphone / Télévision
Pour la tranquillité de tous, il vous est demandé de modérer le volume de votre téléviseur ou radio.
Les téléphones mobiles sont tolérés, mais à utiliser avec la plus grande discrétion et à réserver au plus strict minimum. Ils sont interdits dans les couloirs des services.

Dégradations
Toute dégradation sera à la charge de son auteur. Nous vous demandons de prendre soin du mobilier et/ou du matériel mis à votre disposition.

Fleurs / Plantes
Par mesure d'hygiène, elles ne sont pas autorisées.

Jeux
Jeux d'argent, commerce, échange d'objets divers sont interdits.

Nourriture
Par mesure d'hygiène, il est interdit aux visiteurs d'apporter des repas dans l'établissement. En cas de besoin, demandez l'avis du cadre de santé du service.

Pourboires
Ne donner pas de pourboire au personnel. Il lui est interdit d'en recevoir et vous l'exposeriez à des sanctions.

Respect humain
Nous vous demandons d'être discret afin de respecter le repos de vos voisins et d'être courtois avec notre personnel, nous lui demandons la même chose en retour.

Tabac
Au Centre Antoine Lacassagne, vous êtes dans un « Hôpital sans Tabac ».
Pour votre santé et votre sécurité, il est formellement interdit de fumer et de vapoter dans l'enceinte des locaux.
Vous souhaitez arrêter de fumer ?
Une consultation de tabacologie est organisée au Centre pour vous accompagner dans votre démarche d'arrêt. Pour prendre un rendez-vous : 04 92 03 11 00
Vous pouvez également prendre contact avec tabac info service : 08.25.309.310 ou 39 89

Visite
Les visites sont autorisées tous les jours de 12 heures à 20 heures. En dehors de ces heures, les visites sont soumises à autorisation médicale. Des autorisations particulières sont possibles auprès du cadre de santé du service.
Les visiteurs sont conviés à quitter la chambre des patients pendant le temps de la visite du médecin, le temps des soins et l'entretien des locaux.

Accueil des enfants en visite de leur parent hospitalisé
Vous pouvez recevoir la visite de jeunes enfants durant votre séjour. L'équipe soignante vous aidera dans cette démarche avec l'aide du psychologue selon votre souhait. Demandez conseil auprès du cadre de santé.
En aucun cas les enfants ne doivent rester seuls dans les locaux de l'établissement. Un adulte doit être présent en permanence à leurs côtés.

La Direction du Centre Antoine Lacassagne portera systématiquement plainte contre toute personne qui exercera des actes de violence au sein de l'établissement.
Selon l'article 222-13, les auteurs de ces actes sont passibles d'une peine pouvant aller jusqu'à 75.000€d'amende ou 5 ans d'emprisonnement.

Notre mission, vous soigner

SERVICES

COURRIER
Vous pouvez recevoir du courrier durant votre hospitalisation. Un vaguemestre assure la distribution régulière du courrier et peut également vous remettre des mandats. Si vous souhaitez expédier du courrier, adressez-vous auprès du secrétariat de l'unité.

CULTE
L'ensemble du personnel du Centre Antoine Lacassagne respecte vos opinions et votre religion.
Un espace de recueillement est à votre disposition de 8h00 à 20h00. Il est localisé dans le tunnel entre les bâtiments A et B, le Camin dei Art.

Aumônerie Catholique
Monsieur PIARD 06 10 81 30 80

Aumônerie Protestante
Madame GANTZ 06 83 55 43 45

Cultes Orthodoxes
Madame FUNCK-DLOUSSKY 06 36 20 85 44

Église Apostolique Arménienne
Père BOGOSSIAN 06 61 89 20 29

Culte Israélite
Monsieur DARMON 06 59 03 05 66

Culte Musulman
Union des Musulmans des Alpes-Maritimes
06 09 84 74 60

INTERPRÉTARIAT
Un interprète peut vous assister durant votre séjour au Centre. Renseignez-vous auprès du cadre de santé de l'unité.

SERVICES HÔTELIERS
Un gouvernant est présent pour répondre à vos demandes d'information ou réclamation, et peut vous aider dans vos démarches (ouverture droit TV, téléphone...). Il veille entre autres à l'application des protocoles d'hygiène et à la qualité de la restauration. Poste 2831 (appel gratuit depuis votre poste fixe)

WIFI
L'accès wifi est possible dans certains secteurs de l'établissement. Pour y accéder, vous pouvez soit vous rendre directement à la cafétéria au RDC du bâtiment A, soit demander dans votre service le formulaire d'accès à compléter et le faire rapporter à la cafétéria (par un ami, un membre de votre famille, un soignant ou le gouvernant joignable au 2831).
La cafétéria ouvrira vos droits d'accès au WI-FI et vous transmettra votre identifiant et code de connexion.
Le service est payant sauf en Unité de Soins Continus en Hématologie et en HDJ.

SERVICES RESTAURATION

Notre prestataire de restauration prépare sur place des repas privilégiant une cuisine familiale traditionnelle élaborée avec des produits frais. Les équipes de restauration et de soins tiennent à votre disposition le «Menu de la semaine», avec la carte de remplacement. Vous le trouverez dans les étages ou auprès des diététiciennes.

CAFÉTÉRIA

Située au rez-de-chaussée du bâtiment A, à côté d'une véranda ensoleillée, elle est ouverte :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00
- le samedi et le dimanche de 11h30 à 18h00

Vous y trouverez :

Un Coin restauration rapide :

- sandwichs maison, salades, laitages, viennoiseries, confiseries, glaces...
- boissons chaudes et fraîches
- formules petit-déjeuner et déjeuner

Un Espace Boutique

- point presse : magazines, journaux
- produits de première nécessité
- cadeaux...

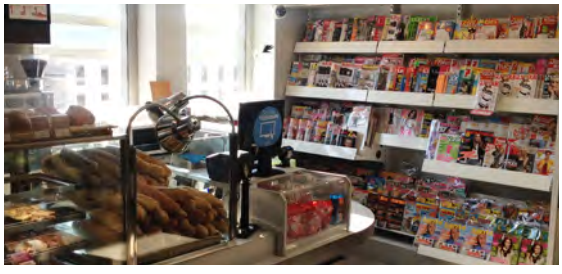

DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES

Ils sont à votre disposition dans le Camin Dei Art (tunnel) entre les bâtiments A et B, et au rez-de-chaussée du bâtiment B (Radiothérapie). Vous y trouverez des boissons fraîches, boissons chaudes, confiseries, madeleines, brownies, chips, sandwichs, fruits frais...

REPAS

- Petit-déjeuner à partir de 7h30
- Déjeuner à partir de 11h50
- Collation à partir de 15h30
- Dîner à partir de 19h00

ROOM-SERVICE

Si vous êtes hospitalisé(e) en Hôpital de jour, le chariot du Room-Service passera de 12h00 à 13h00 et vous permettra, selon vos goûts et vos envies, de vous restaurer.

SERVICE DIÉTÉTIQUE

La diététicienne est à votre écoute. Chaque jour, vous choisirez ensemble vos repas, selon vos goûts et vos envies, en respectant équilibre alimentaire et régime. Pour modifier un plat, appelez entre 8h30 et 9h00 pour le déjeuner, entre 14h30 et 15h00 pour le dîner au : 15 21 ou 28 23 (appel gratuit depuis votre poste fixe)

HÉBERGEMENT ET REPAS ACCOMPAGNANTS

Vous avez la possibilité de prendre votre déjeuner ou votre dîner accompagné(e) d'une personne dans votre chambre en achetant un ticket à la Cafétéria la veille pour le lendemain (10€ TTC le repas). En accord avec votre médecin, un lit accompagnant peut être installé dans votre chambre (pour les chambres individuelles uniquement).

Forfait n°1	Forfait n°2	Forfait n°3
Lit + petit déjeuner	Lit + petit déjeuner + 1 repas (déjeuner ou dîner)	Lit + petit déjeuner + 2 repas (déjeuner ou dîner)
18 €	28 €	38 €

(Tarifs 2019)

Pour des raisons d'activité soignante et médicale, les petits déjeuners sont uniquement servis aux accompagnants dans le restaurant d'entreprise situé à côté du Salon des familles (bâtiment B, 2e étage) ou à la Cafétéria (Bâtiment A, RDC). Sur dérogation explicite formulée par le Cadre du Service, l'accompagnant pourra rester auprès de son proche pour le petit-déjeuner.

TÉLÉVISION

- Accès à France 2 gratuit
- Tarif « Bouquet » (33 chaînes TV et 24 chaînes radio) à payer à la Cafétéria :
  - → 3,80 €/ jour les 5 premiers jours
  - → 2,25€/ jour à partir du 6e jour
  - → 1,45 €/ jour à partir du 15e jour

(Tarifs 2019)

TÉLÉPHONE

Ouverture de la ligne extérieure à la Cafétéria.

Forfait n°1	Forfait n°2
Réception d'appels uniquement	Ouverture de ligne + 60 min d'appels émis
4 €	10 €

(Tarifs 2019)

Attention : les forfaits non utilisés ne sont pas remboursés.

Paiements : CB, chèque ou espèces.

SÉCURITÉ

INCENDIE

Un système de détection de fumée est installé dans tout l'établissement et les consignes de sécurité sont affichées dans les services.
En cas d'incendie, gardez votre sang froid et alertez le personnel.

CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

Pour votre sécurité, le Centre Antoine Lacassagne a mis en place un système de vidéo surveillance conformément à la réglementation en vigueur.

SÉCURITÉ DE VOS BIENS

Nous vous demandons de ne pas apporter d'objets de valeur (bijoux, chéquier, argent).
À titre exceptionnel, vous pouvez les déposer au coffre de l'établissement du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Certaines chambres sont équipées de coffres individuels.

RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ

Nous vous demandons d'être vigilant, de ne pas vous séparer de vos affaires personnelles et de suivre les consignes des agents de sécurité et/ou cadre soignant de votre unité. Nous vous remercions de signaler tout bagage ou colis abandonné ou toute personne au comportement inadapté, voire suspect, au personnel du Centre.

Enfin, merci de votre coopération lors des opérations de contrôles aléatoires ou systématiques (ouvertures des sacs lors de l'accès aux bâtiments).

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE

Chaque professionnel que vous rencontrerez au Centre Antoine Lacassagne porte un badge avec son nom et sa fonction qui vous permettra de l'identifier.

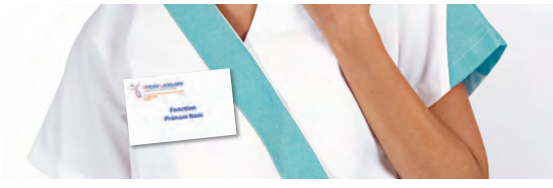

Lors de votre hospitalisation, un bracelet d'identification vous est posé par l'équipe soignante. De plus, le personnel vous demandera de décliner votre identité avant tout soin.

VOTRE SORTIE ET LES JOURS SUIVANTS

DÉCISION DE SORTIE

Votre sortie est organisée après avis médical. Une lettre de liaison vous sera remise à votre sortie. Une sortie contre avis médical engagera votre responsabilité. Il vous sera alors demandé de signer une attestation de décharge.

FORMALITÉS DE SORTIE

En fonction de votre sortie, un bulletin d'hospitalisation, les ordonnances, arrêt de travail éventuellement, vous seront remis par l'assistante médicale. Vous devez passer par la Réception (Bâtiment A) afin de vous acquitter du forfait hospitalier et du ticket modérateur de votre séjour d'hospitalisation (à défaut de clauses d'exonération, si vous ne bénéficiez pas d'une prise en charge par votre mutuelle), du forfait journalier et de la chambre particulière.

N'oubliez pas de récupérer votre traitement auprès du personnel infirmier de l'unité.

DIFFÉRENTS MODES DE SORTIE

Retour au domicile

Vous pouvez demander à bénéficier de soins à domicile. Selon votre cas et sur prescription médicale, vous pouvez bénéficier :

- D'aides à caractère médical avec financement par la Sécurité Sociale : soins par des infirmiers libéraux, prestataires en matériel médical, soins à domicile, hospitalisation à domicile.
- D'aides à caractère social : aide-ménagère, auxiliaire de vie, garde-malade avec prise en charge financière personnelle et/ou participation éventuelle des caisses de sécurité sociale, mutuelles, des assurances, des caisses de retraite ou du Département des Alpes-Maritimes.

En établissements

- En établissement Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) sur prescription médicale.

Le choix de celui-ci se fera en fonction de votre état de santé et des places disponibles, communiquées parfois du jour au lendemain. Cependant, cette possibilité de sortie est aussi fonction de la prise en charge par votre mutuelle, un financement personnel complémentaire est parfois à envisager selon votre couverture sociale. La durée de séjour est de 3 semaines.

- En maisons de retraite : EHPAD

C'est un véritable lieu de vie en durée illimitée avec possibilité d'accompagnement médical élaboré. Le financement est à votre charge (une prise en charge financière est possible dans certains cas par l'état (aide sociale).

- ACT Appartement de Coordination Thérapeutique : notamment La Maison Sainte Croix gérée par les Pénitents blancs

Dans le cadre de la convention entre l'Archiconfrérie des Pénitents Blancs et le CAL des appartements entièrement meublés et équipés, situés à Nice, sont mis à la disposition des patients sur décision d'un comité composé de soignants du Centre et de représentants des Pénitents Blancs et sur présentation du dossier médico-social et ce pour une durée de 3 mois.

MODE DE TRANSPORT

- Vous pouvez venir par vos propres moyens Véhicule personnel ou transport en commun : les frais de transports peuvent être remboursés par la CPAM. Plus d'informations sur ameli.fr.
- Transport médicalisé : votre transport doit obligatoirement être prescrit avant sa réalisation par un médecin. Le médecin choisit le mode de transport adapté à votre état de santé selon la réglementation (taxi conventionné, VSL, voire ambulance).

SI VOUS AVEZ SUBI UNE ANESTHÉSIE GÉNÉRALE EN AMBULATOIRE

- Vous n'êtes pas autorisé à repartir seul. Prévoyez une personne pour vous raccompagner à votre domicile, les taxis sont autorisés.
- Vous ne devez pas rester seul à domicile la nuit suivant l'anesthésie.
- Vous ne devrez pas conduire pendant 24h.
- Vous ne devez pas signer de documents pendant 24h.

Vous quittez le Centre après l'autorisation du médecin référent. Avant de quitter le service, vous devez vous adresser à l'assistante médicale ou aux infirmières qui vous remettront vos ordonnances, vos prochains rendez-vous et qui vous rendront les documents médicaux et traitements personnels.

Le personnel médical et soignant reste à votre disposition pour le suivi de votre état de santé.

ENQUÊTE NATIONALE DE SATISFACTION

Dans le même but, le Centre Antoine Lacassagne participe à la démarche nationale de mesure de la satisfaction des patients E-satis. Dans le cadre de cette enquête, vous serez invité par mail à donner votre point de vue sur la qualité de nos prestations de soins via un questionnaire en ligne totalement anonyme. Dès lors que vous aurez communiqué votre adresse mail et si vous avez été hospitalisé plus de 48h ou en chirurgie ambulatoire, vous recevrez un mail dans un délai de 2 à 10 semaines après votre sortie. Ce mail contiendra un lien unique, individuel et sécurisé qui vous permettra de vous connecter à ce questionnaire de satisfaction et mesure de l'expérience patient en ligne.

VOS DROITS ET OBLIGATIONS

PERSONNE DE CONFIANCE

Vous pouvez désigner une personne de confiance qui pourra, si vous le souhaitez, vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. Cette personne, référent du centre, qui peut être un parent, un proche ou votre médecin traitant, pourra être consultée par votre médecin au cas où vous ne seriez pas en état d'exprimer votre volonté et être votre porte-parole.

Le secret médical peut être levé pour cette personne (elle n'a cependant pas accès à votre dossier médical).

DIRECTIVES ANTICIPÉES

La loi n°2005-370 du 22 avril 2005 et la loi du n°2016-87 du 2 février 2016 ainsi que le décret n°2016-1067 du 3 août 2016 relatifs aux droits des malades en fin de vie permettent à toute personne majeure de rédiger des directives anticipées pour le cas où vous seriez un jour hors d'état d'exprimer votre volonté. La directive anticipée est un écrit par lequel une personne fait connaître ses souhaits notamment pour les situations où sont envisagées la poursuite, la limitation, l'arrêt ou le refus des traitements ou actes médicaux. Ces informations seront prises en considération par votre médecin hospitalier, nous vous proposons de lui en remettre un exemplaire à votre arrivée. Vous pouvez également les confier à un de vos proches ou à la personne de confiance que vous avez désignée.
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R44952

CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

La charte, dans sa version intégrale, est disponible en français, en anglais et en braille, ainsi que son résumé (traduit en sept langues et en braille), sont disponibles sur le site :
http://www.sante.gouv.fr/la-charte-de-la-personnehospitalisee-des-droits-pour-tous.html.

LAÏCITÉ

Nous vous rappelons que le principe de laïcité s'applique dans les établissements de santé pour les usagers et les professionnels. En effet, l'expression des convictions religieuses s'exerce dans la limite du respect de la neutralité du service public et des impératifs d'ordre public. Chacun peut participer à la pratique de son culte (recueillement, présence d'un ministre du culte de sa religion, nourriture, liberté d'action et d'expression, rites funéraires…) dans le respect des contraintes liées au bon fonctionnement du service. L'expression de cette liberté ne doit pas entraver celle d'autrui : elle ne doit pas nuire au repos

des malades (bruit, manifestations ostentatoires, prosélytisme…). Elle doit rester compatible avec les actes diagnostiques et/ou thérapeutiques nécessaires et avec les règles d'hygiène et de sécurité.

LES CONSENTEMENTS

Conformément à la déontologie médicale et sauf cas d'urgence, aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans votre consentement libre et éclairé. Afin que vous puissiez prendre les décisions vous concernant avec la meilleure compréhension possible, l'équipe médicale et soignante est tenue de vous délivrer toutes les informations relatives à votre santé. Ces informations sont confidentielles.
Ces informations et votre accord seront consignés dans votre dossier.

Si vous n'êtes pas en état de donner votre consentement, l'équipe soignante sollicitera la personne de confiance que vous avez désignée. Vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment en informant l'équipe médicale.

Vous pouvez choisir de ne pas être informé, dans ce cas, vous voudrez bien le préciser aux médecins qui vous suivent afin que cette demande soit inscrite dans votre dossier.

Vous avez le droit de refuser un traitement, une intervention ou les soins proposés.
En cas de sortie contre avis médical, vous serez informé par le médecin des risques encourus du fait de votre état de santé. Vous devrez signer un document constatant le refus des soins proposés. Une copie de ce document sera insérée dans votre dossier. Même dans ce cas, les formalités administratives de sortie devront être effectuées.

L'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

(Article L.1111-7 du code de la Santé publique)
Sur demande écrite, avec copie recto/verso d'une pièce d'identité, vous pouvez accéder à votre dossier médical directement ou par l'intermédiaire d'un médecin que vous désignez.

Les frais de reproduction et d'envoi sont payants. La consultation sur place est possible et gratuite. Les informations seront mises à disposition dans un délai minimum de 48 heures (hors week end et jours fériés) et au maximum dans un délai de 8 jours. Ce délai est de 2 mois si votre dossier date de plus de 5 ans.
La durée de conservation du dossier papier est de 20 ans minimum.
Pour les mineurs ou majeurs sous tutelle, ce droit d'accès au dossier médical est exercé par leurs représentants légaux titulaires de l'autorité parentale ou tuteur. La personne protégée peut cependant demander à ce que cet accès ne soit possible que par l'intermédiaire d'un médecin.

En cas de décès, les successeurs légaux du patient (ayants droit) peuvent demander à accéder à son dossier pour soit connaître les causes de la mort, soit défendre la mémoire du défunt ou faire valoir leurs droits. Dans ce cas, la demande doit être motivée. Vous pouvez refuser l'accès de votre dossier à vos ayants droit, informez en l'équipe médicale.

Dans tous les cas, des documents d'identité et justificatifs seront exigés.

LA CONFIDENTIALITÉ

Les salariés du Centre et de l'IUFC sont tenus au secret professionnel et au principe de confidentialité.
Ils s'engagent à garantir le respect de votre intimité tout au long de votre séjour.

Les plaintes et réclamations, éloges ou propositions
Si vous rencontrez des difficultés durant votre séjour, vous pouvez nous aider à améliorer la qualité de notre prise en charge en :

- rencontrant le cadre de santé de l'unité.
- demandant à rencontrer le médecin responsable de l'unité.
- sollicitant un rendez-vous auprès du Directeur Général ou de la Direction des Soins.
- faisant état de vos remarques dans le questionnaire de sortie qui peut être déposé dans les boîtes situées dans chaque unité.
- participant à l'enquête e-satis qui vous est envoyée par mail quelques semaines après votre hospitalisation.
- adressant un courrier à l'attention du

Directeur du Centre Antoine Lacassagne
ou au **Président de la Commission Des Usagers (CDU)**
Direction Générale (Bât A - 5ème étage)
33 avenue de Valombrose
06189 Nice Cedex 2
Tél. 04 92 03 15 05 ou 04 92 03 15 03

COMMISSION DES USAGERS (CDU)

Conformément aux Art. R1112-91 à 94 du Code de la Santé Publique et de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé, la Commission a pour objet de participer par ses avis à la gestion du Centre Antoine Lacassagne et à l'amélioration continue de la qualité.

Missions de la CDU :
- Veille au respect des droits des usagers et facilite

leurs démarches, en particulier étudie les plaintes et les réclamations médicales ou non médicales, et les suites qui leur sont données.
- Participe à l'élaboration de la politique menée dans l'établissement en ce qui concerne l'accueil, la prise en charge, l'information et les droits des usagers.
- Se saisit de tout sujet portant sur la politique de qualité et de sécurité, fait des propositions et est informée des suites données.
- S'associe à l'organisation des parcours de soins ainsi qu'à la politique de qualité et de sécurité élaborée par la Conférence Médicale d'Etablissement (CME).
- Est informée des événements indésirables graves (EIG) et des actions correctives menées par l'établissement pour y remédier.
- Recueille et analyse les observations des associations de bénévoles dans l'établissement.
- Propose un projet des usagers exprimant leurs attentes et leurs propositions après consultation des représentants des usagers et des associations de bénévoles.

Secrétariat de la CDU :
04 92 03 15 05 ou 04 92 03 15 03
Mail : direction@nice.unicancer.fr

SÉCURISATION ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le Centre Antoine Lacassagne est particulièrement attaché au respect de la vie privée et à la protection des données à caractère personnel.
Se conformant au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi informatique et liberté, le Centre Antoine Lacassagne met ainsi en œuvre des mesures adaptées pour assurer la protection, la confidentialité et la sécurité de vos données à caractère personnel, à travers une organisation vous permettant d'obtenir une réponse à toute question relative au traitement des données vous concernant.

Quels types de données sont traités ?
Les professionnels qui vous ont pris en charge, que ce soit lors de votre admission, en consultation, ou encore dans le cadre de la recherche, ont recueilli et formalisé des informations concernant vos données administratives, médicales, sociales ou de vidéosurveillance.

Pour quelles raisons nous traitons vos données ?
Ces informations sont enregistrées dans votre dossier patient informatisé, ou au sein du système d'information et font l'objet de différents traitements pour :

- Faciliter la prise en charge et la gestion administrative et médicale de votre dossier
- Participer au suivi et à la continuité des soins
- Contribuer à la recherche *
- Sécuriser les locaux à l'aide de la vidéo-surveillance
- Répondre aux enquêtes réglementaires

**Vos données personnelles sont susceptibles d'être utilisées pour réaliser des recherches afin d'améliorer la connaissance scientifique et la qualité des soins. Le traitement de vos données dans le cadre de recherche en santé ne peut être réalisé que si vous en avez été préalablement informé(e), et, pour certains types de recherches, seulement sous réserve de votre accord préalable (ex : essais cliniques de médicaments, recherches nécessitant l'examen de vos caractéristiques génétiques, etc.).*
En garantissant préalablement votre anonymat, certaines de vos données de santé peuvent faire l'objet de communications scientifiques (séminaires, congrès, publications dans la presse scientifique) et/ou réutilisées à des fins d'enseignement.

Quels sont les destinataires des données ?
L'accès à vos informations est strictement limité dans l'établissement aux seules personnes qui sont tenues d'en avoir connaissance de par leur fonction, c'est à dire aux équipes de soins qui vous suivent ainsi qu'aux services administratifs chargés de la gestion de votre dossier et aux services techniques chargés de la surveillance de l'établissement. Certaines de vos données peuvent également être accessibles à des tiers de l'établissement, notamment aux prestataires ou à toute entité ou organisme, de droit privé ou de droit public, amené à traiter les présentes données en vertu d'une obligation légale, réglementaire, conventionnelle ou de recherche.

Comment sont sécurisées vos données ?
Le Centre Antoine Lacassagne protège vos données à caractère personnel en mettant en place des moyens de sécurisation physique et logique afin de protéger vos données personnelles des accès non autorisés, de l'usage impropre, de la divulgation, de la perte et de la destruction.

Comment pouvez-vous exercer vos droits ?
Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles, vous disposez des droits suivants relatifs aux données vous concernant dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, à savoir :

- droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant,
- droit de rectification des données personnelles qui seraient inexactes,
- droit à l'effacement des données à caractère personnel,

- droit à la limitation du traitement, notamment si le traitement venait à être remis en cause,
- droit à la portabilité des données que vous avez fournies au responsable de traitement.

Tous les droits dont vous disposez s'exercent auprès du délégué à la protection des données de l'établissement

Délégué à la protection des données
Centre Antoine Lacassagne
33 avenue de Valombrose - 06189 Nice Cedex 2
dpo@nice.unicancer.fr

Si malgré l'engagement du Centre Antoine Lacassagne à respecter vos droits et à protéger les données vous concernant, vous restez insatisfait, il vous est possible d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : la Commission nationale de l'informatique et des libertés (cnil.fr).
Retrouvez toutes les informations sur notre site : www.centreantoinelacassagne.org

AUTORISATION DE SOINS PAR LES STAGIAIRES

Des stagiaires médicaux ou paramédicaux encadrés par les professionnels du Centre peuvent être amenés à prendre part à la réalisation de vos soins.

TRANSFUSION

Vous devez bénéficier d'une transfusion. Conformément aux dispositions réglementaires, votre médecin du Centre vous informera sur les bénéfices et risques, et recueillera votre consentement. Il vous sera remis les recommandations nécessaires au suivi qui peut être effectué en collaboration avec votre médecin traitant.
Le Comité d'Hémovigilance et de Sécurité Transfusionnelle du Centre veille au respect des pratiques transfusionnelles.

LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS

Les infections associées aux soins regroupent les infections nosocomiales (survenant au cours de l'hospitalisation) et les infections contractées lors de soins délivrés hors de l'établissement de santé (cabinet de ville, soins à domicile, etc…). Elles sont causées par des microbes (bactéries, virus, parasites ou champignons) qui peuvent être transmis par le personnel de soins ou l'environnement. Cependant, le patient, fragilisé par les traitements, s'infecte la plupart du temps avec ses propres germes.
En tant que Centre de Lutte Contre le Cancer, le Centre fait de la prévention des infections associées aux soins une priorité, inscrite en tant que telle dans son projet d'établissement. Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) définit une politique et un programme d'action annuel (cf. annexe), mis en œuvre sur le terrain par l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH).
Concernant le risque infectieux transmis par les mains, le CAL s'engage à promouvoir la politique générale sur l'hygiène des mains, à acheter des produits conformes aux normes en vigueur, à généraliser l'implantation des distributeurs de SHA (solution hydro-alcoolique), à harmoniser et actualiser la formation des soignants, à inciter tous les professionnels à suivre la règle «Zéro bijoux», à encourager l'utilisation des SHA par les personnels, les patients et les visiteurs, à évaluer le respect et la qualité de l'hygiène des mains et à communiquer largement les résultats de ces évaluations.

La lutte contre les infections nosocomiales est l'affaire de tous ! Aussi, nous vous invitons à vous laver les mains plusieurs fois par jour en particulier avant les repas et après être allé aux toilettes.
Vous avez également la possibilité d'utiliser les distributeurs de solutions hydro-alcooliques (SHA) à l'entrée des chambres et dans les parties communes de l'établissement.

Notre engagement dans la lutte contre les infections nosocomiales contribue à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins qui vous sont apportés.
Dans chaque unité, l'équipe soignante se tient à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Équipe Opérationnelle d'Hygiène Hospitalière
Prise de rendez-vous
04 92 03 15 29 - 04 92 03 15 42
emmanuel.chamorey@nice.unicancer.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Santé et des Solidarités

Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée

1 — Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous,** en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

2 — Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins.** Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3 — **L'information** donnée au patient doit être **accessible et loyale.** La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4 — Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient.** Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5 — **Un consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6 — Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit.** Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7 — La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8 — **La personne hospitalisée est traitée avec égards.** Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9 — Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10 — La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant.** Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11 — La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

---

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

Éditions Sioom 06042 - Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins - Direction générale de la santé - Avril 2006

LA LIGUE
CONTRE LE CANCER
ALPES-MARITIMES
ESPACE LIGUE
PREMIERS CENTRES DÉDIÉS AU BIEN-ÊTRE DES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER ET À LEURS PROCHES
NICE
Ouvert du mardi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
3 rue Alfred Mortier
06000 NICE
ANTIBES
Ouvert du lundi et jeudi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
44 Bd Maréchal Foch
06600 ANTIBES
RENSEIGNEMENTS AU 04 93 62 13 02
WWW.LIGUE-CANCER.NET/CD06

DONS / LEGS / DONATION / ASSURANCE VIE

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Votre don fait de vous un acteur majeur de la lutte contre le cancer dans la région

CONTACT & INFORMATIONS
Julien Lizé - Mécénat et relation donateurs
0492031501 / dons@nice.unicancer.fr
www.centreantoinelacassagne.org

Antoine Lacassagne
CENTRE DE LUTTE CONTRE LE CANCER
unicancer NICE